



**Syndicat mixte
des rivières du Sornin
et de ses affluents**



DELIBERATION N° 2026-02

Objet : BUDGET 2026 - Application de la fongibilité des crédits

Le 24 février 2026 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 09/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAGE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Colette LEBEAU, Jérémie LACROIX, Pierre AUVOLAT, Christian LAVENIR, Jean FARIZY, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAGE.

Considérant que le SYMISOA a adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, par la délibération n° 2022-20 du 23 juin 2022 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT offrant la possibilité au Comité Syndical de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le président propose au Comité Syndical de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exécution du budget 2026.
- Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au comité syndical lors de sa plus proche séance.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 24/02/2026

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAGE



Transmis au représentant de l'Etat le :

27 FEV. 2026

Publié le :

27 FEV. 2026